



PLANS ET CONFIGURATIONS POSSIBLES ESPACE SOCIO-CULTUREL

Rappel règlement intérieur (article III.1)

L'utilisateur se porte garant que le nombre de personnes ne dépasse en aucun cas :

- ↳ 400 personnes en configuration « debout »
- ↳ 200 personnes assises sans tables « configuration spectacle » (plan 1)
- ↳ 140-160 personnes assises avec tables « configuration mariage » (plans 2 à 4)

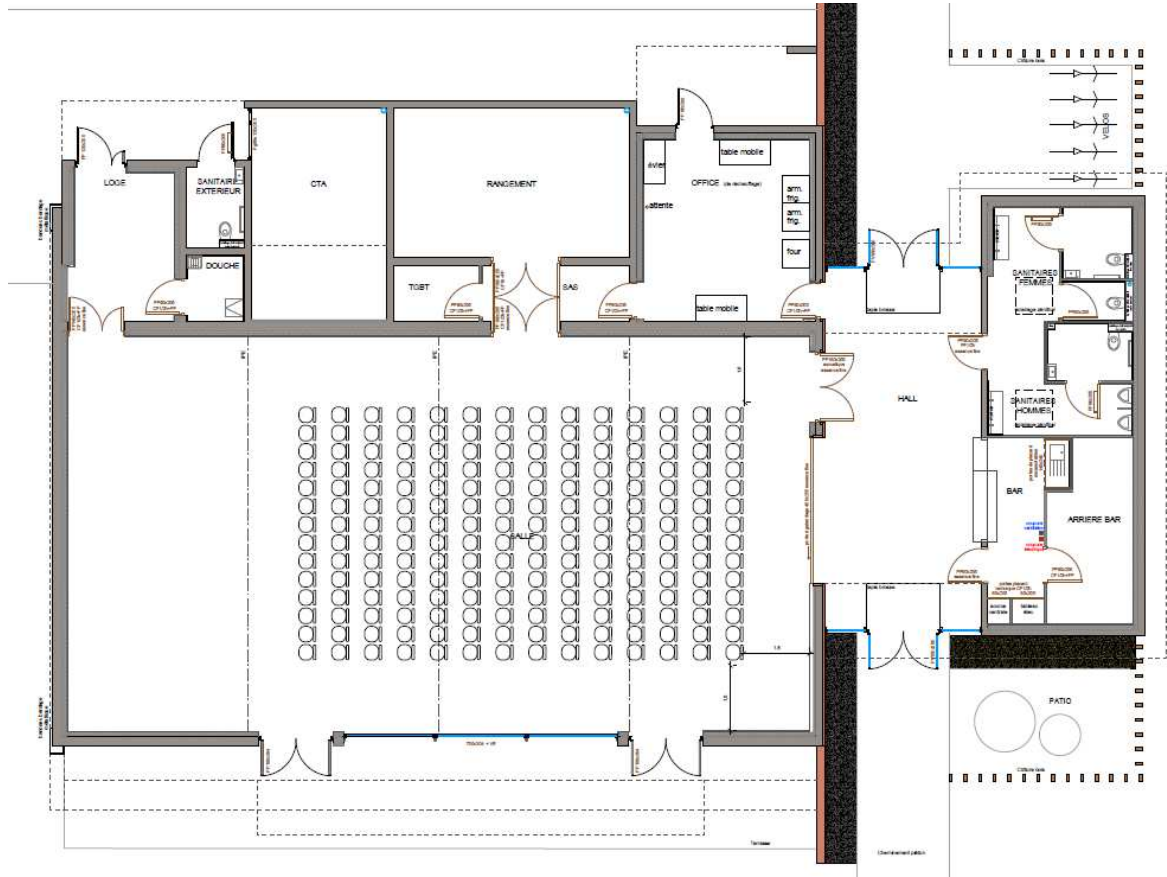
L'organisateur est tenu de limiter les entrées des participants de manière à ce que la capacité de l'espace mentionnée ci-dessus ne soit jamais dépassée.

Vous trouverez ci-après des configurations d'installation de salle proposées par l'architecte de l'Espace Socio-Culturel.

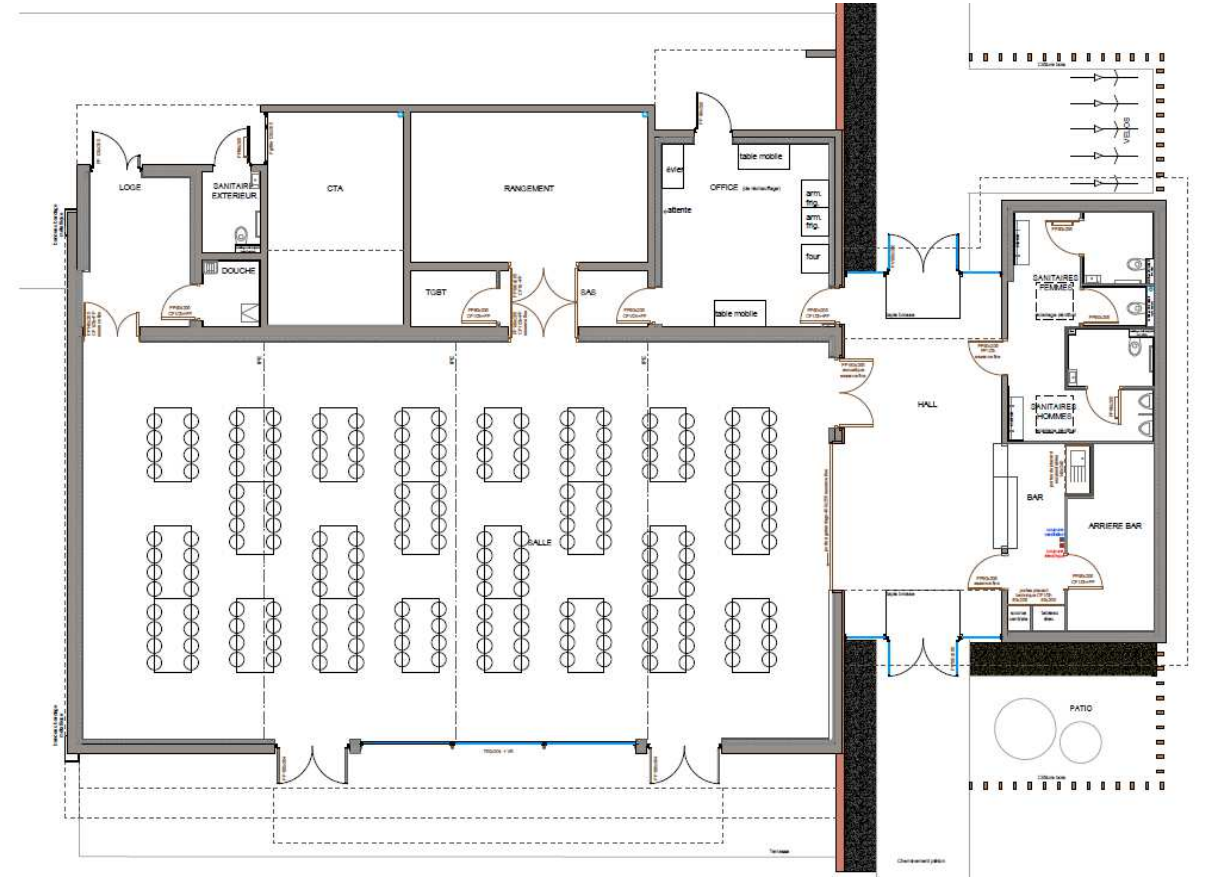
Le matériel proposé, tout comme les plans ne sont pas contractuels. Ils permettent juste de se faire une idée de l'aménagement possible.



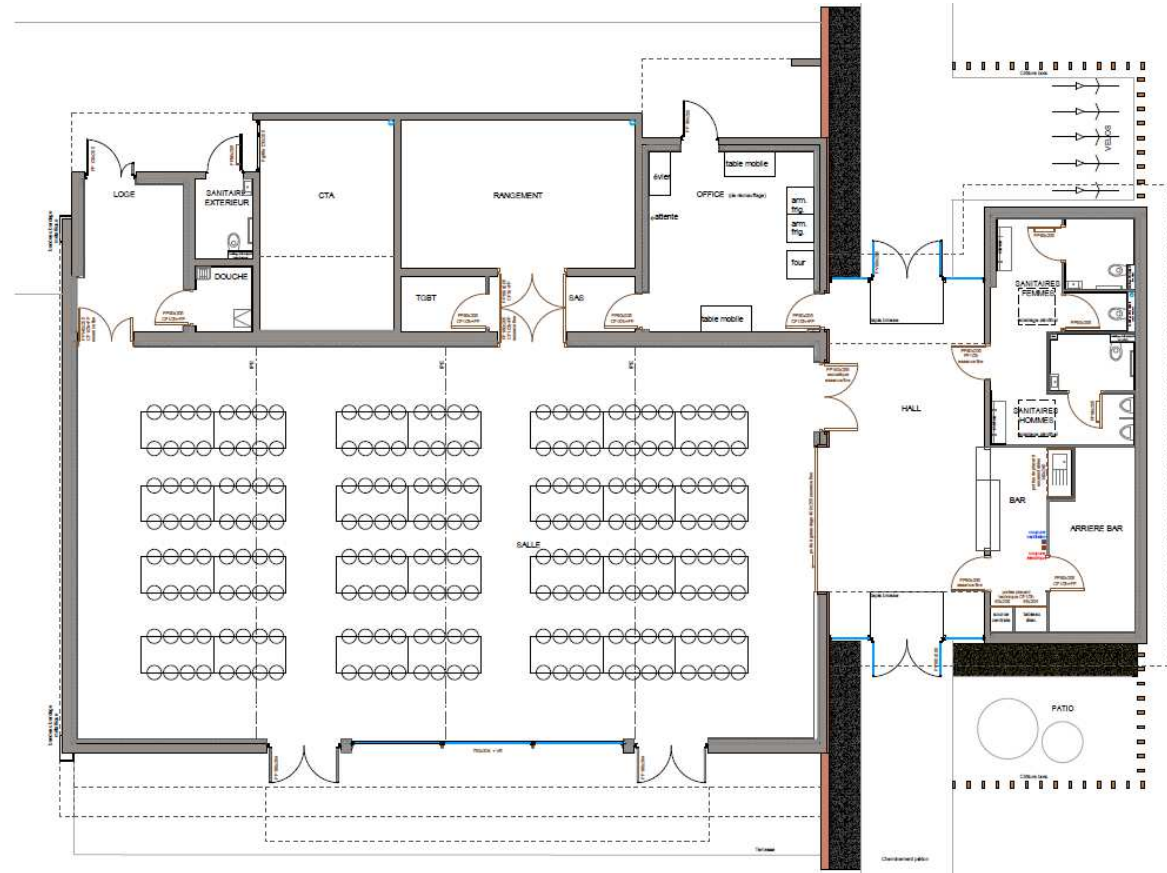
Plan 1



Plan 3



Plan 2



Plan 4

